

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits de EFFIK, elles sont adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'acceptation irrévocable, entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue, ou de toute déclaration verbale, qui n'ont qu'une valeur indicative. On entend par passation de commande le fait pour l'acheteur d'apposer son cachet sur le bon de commande.

2. FORMATION DU CONTRAT

Une commande devenue définitive ne peut être annulée, faute de quoi l'intégralité du prix des produits sera facturée à l'acheteur et immédiatement exigible.

Le vendeur se réserve néanmoins, en cas de détérioration du crédit de l'acheteur ou s'il a des raisons légitimes de considérer que celui-ci sera dans l'impossibilité d'honorer le prix aux échéances convenues :

- soit d'annuler une commande en cours, même devenue définitive,
- soit d'exiger une garantie sérieuse ou un paiement avant livraison, étant précisé que le paiement s'entend de l'encaissement du prix.

3. OPPOSABILITE

Aucune condition particulière ne peut, sauf, acceptation formelle et écrite de EFFIK, prévaloir contre elles. De même, l'acheteur renonce à ses propres conditions générales d'achat. Le fait que EFFIK ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. L'acheteur déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont par ordre de priorité:

- les présentes conditions générales,
- le bon de commande.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaudra.

5. MODALITES ET DELAIS DE LIVRAISON

La livraison est effectuée par délivrance à un expéditeur ou à un distributeur désigné par EFFIK à l'adresse indiquée par l'acheteur. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible. Les dépassements de délai ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes, sauf accord exprès de EFFIK.

- EFFIK est autorisée à procéder à des livraisons globales ou partielles.
- EFFIK pourra être déchargée de son obligation de livraison en cas d'intervention d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit tel que le manque de main-d'œuvre, des événements politiques, l'irrégularité dans les livraisons de matières premières, l'interruption ou le retard dans les transports, etc..., que ces événements soient subis par EFFIK ou par ses fournisseurs. Dans de tels cas, EFFIK est autorisée à suspendre ses engagements en prolongeant les délais convenus, ou à résilier les contrats. L'acheteur est informé qu'un retard de livraison de 72 heures est possible quant à la livraison de sa commande.

6. FRAIS ET RISQUES DE LA LIVRAISON

Les produits sont livrables Franco de port, à partir de toute commande d'un montant supérieur ou égal à 125€ HT. Le distributeur, même désigné par EFFIK, agit pour le compte, aux frais et risques de EFFIK.

7. RECEPTION ET DROIT DE RETRACTATION

A réception, l'acheteur est tenu de vérifier la conformité des produits ainsi livrés avec sa commande et d'indiquer, le cas échéant, à EFFIK toute anomalie.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du distributeur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par l'acheteur au Service Client de EFFIK, par téléphone dans les 3 jours ouvrés qui suivent la livraison des produits, au numéro suivant : 01 40 94 99 15

Passé ce délai, aucune réclamation à ce titre ne sera admise.

L'acheteur dispose, dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la livraison de sa commande, d'un droit de retour, échange ou remboursement, des produits ne lui convenant pas, formulé par écrit et si l'acheteur est à jour de ses obligations financières vis-à-vis de EFFIK.

Le produit doit être retourné en bon état, complet, non usagé.

Les frais d'emballage et les frais de port sont à la charge de l'acheteur sauf accord écrit de EFFIK.

8. CONSEQUENCES DU RETOUR

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés dûment constatés et reconnus par EFFIK dans les conditions prévues par l'article 7, l'acheteur pourra en obtenir le remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité et de tous dommages et intérêts.

9. PRIX

Les prix afférents à la commande des produits sont indiqués sur le bon de commande.

Les prix sont affichés en euros, en montant H.T.

Le bon de commande indique le taux de T.V.A applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable de T.V.A sera automatiquement répercuté sur les prix des produits.

10. MODALITES DE PAIEMENT

Les factures sont payables au siège du distributeur désigné par EFFIK par LCR, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la livraison de la commande, sauf en cas de conditions particulières entre l'acheteur et EFFIK.

Constitue un paiement au sens des présentes conditions l'encaissement à l'échéance convenue de l'intégralité de la facture. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier le blocage de cet acheteur par le distributeur agissant pour le compte de EFFIK et ce à partir de la première relance infructueuse.

Le refus de l'acheteur de satisfaire à ces conditions ouvre droit à EFFIK, soit d'annuler tout ou partie des commandes, soit de prononcer l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

11. RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités d'un montant égal au taux de refinancement de la BCE en vigueur augmenté de 10 points de pourcentage. L'acheteur en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de EFFIK d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros (Code de Commerce, art. L. 441-6 al. 12). Ces sommes sont exigibles de plein droit, sans relance ou mise en demeure préalable, et commencent à courir suivant la date de règlement prévue sur la facture sans préjudice des autres conséquences qui pourraient découler de ce retard. L'acheteur devra également payer tous les frais d'impayés ainsi que tous les frais exposés par EFFIK pour le recouvrement y compris en cas de recouvrement contentieux des sommes dues. Les pénalités de retard peuvent se cumuler avec tous dommages et intérêts auxquels EFFIK pourrait prétendre du fait du non paiement ou du retard de paiement an cause.

12. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises de EFFIK est suspendu jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur en principal, frais et intérêts. Toute clause contraire est réputée non écrite (Code de Commerce, art. L. 624-16). De convention expresse, EFFIK pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses marchandises en possession de l'acheteur, ces dernières étant conventionnellement présumées être celles impayées, et EFFIK pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas de défaut de paiement, l'acheteur s'interdit de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de marchandises impayées. Les marchandises devront, dans ce cas, être restituées à EFFIK à première demande écrite de celui-ci, aux frais et risques exclusifs de l'acheteur, sous réserve de l'exercice de tout autre droit de EFFIK. La présente clause de réserve de propriété n'empêche pas que le transfert des risques des marchandises soit réalisé à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

13. TRIBUNAUX COMPETENTS - LOI APPLICABLE

Toute contestation sera réglée expressément par les Tribunaux de Nanterre statuant en application du droit français.

14. RESPONSABILITE

EFFIK ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat dû à un cas de force majeure, tiers au contrat ou à la faute de l'acheteur. EFFIK ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation, exploitation des produits vendus en pharmacie par l'acheteur.